

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 8 au 14 juin 2019

17/06/2019

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 8 au 14 juin 2019

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- **Cons. const., 4 juin 2019, n° 2019-785 DC** : Résolution modifiant le Règlement de l'Assemblée nationale ;
- **Cons. const., 27 mai 2019, n° 2019-784 DC** : Loi portant diverses dispositions institutionnelles en Polynésie française ;
- **Cons. const., 27 mai 2019, n° 2019-783 DC** : Loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française.

Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 14 juin 2019, n° 2019-790 QPC [Répression pénale des pratiques commerciales trompeuses et autorité compétente pour prononcer des amendes administratives en matière de consommation - Non lieu à statuer]** :

« Article 1er. - Il n'y a pas lieu, pour le Conseil constitutionnel, de statuer sur la question prioritaire de constitutionnalité portant sur les articles L. 132-2 et L. 522-1 du code de la consommation. » ;

- **Cons. const., 14 juin 2019, n° 2019-789 QPC [Droit de communication des organismes de sécurité sociale - Non conformité partielle]** :

« Article 1er. - L'article L. 114-20 du code de la sécurité sociale, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008, est contraire à la Constitution. ».

Décisions rendues et publiées :

- **Cons. const., 7 juin 2019, n° 2019-788 QPC [Absence de recours juridictionnel à l'encontre de la décision de placement d'animaux vivants prise par le procureur de la République - Conformité], publiée au *Journal officiel* du 8 juin 2019 :**

« Article 1er. - Les mots « le procureur de la République près le tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou » figurant au premier alinéa de l'article 99-1 du code de procédure pénale, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010 créant un livre IX du code rural relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine, sont conformes à la Constitution. »

- **Cons. const., 7 juin 2019, n° 2019-787 QPC [Absence de sursis à exécution du licenciement d'un salarié protégé - Conformité], publiée au *Journal officiel* du 8 juin 2019 :**

« Article 1er. - Le premier alinéa de l'article L. 1232-6 du code du travail, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, est conforme à la Constitution. »

La Rédaction législation

